Assurance Vie



Contactez-nous

Partout le même service, la même qualité

570 **Agences** en France

Toutes les adresses sur www.matmut.fr

02 35 03 68 68

Lundi au vendredi 8h - 18h30 Samedi 9h - 17h

www.matmut.fr

(rubrique Assurance Vie) et ses Espaces Personnels

mobile.matmut.fr

Actualités, services d'assistance, prévention...



youtube.com/matmutmedia

Matmut *Vie,* SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 26 100 000 € entièrement libéré, N° 344 898 358 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen.

- (1) Offre valable du 15 février au 31 décembre 2012, y compris pour les versements programmés réalisés sur cette période.
- (2) Taux de rendement annuel net de frais de gestion annuels et avant prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Document non contractuel. L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites et conditions définies au contrat.

Crédit photo : ${\Bbb C}$???, ${\Bbb C}$??? - Fotolia.com





Épargnez en toute sécurité





Compléter votre retraite, être en mesure de rebondir en cas de coup dur, faire fructifier ou transmettre un capital, prévoir le financement des études de vos enfants ou d'un bien immobilier...



VOUS AVEZ DES PROJETS ? AVEC **MATMUT VIE EPARGNE**, ÉPARGNEZ EN TOUTE TRANQUILLITÉ!

→ Liberté de versement

» À l'adhésion:

500 € minimum et/ou mise en place d'un prélèvement automatique à partir de 45 € par mois.

» À tout moment : avec un minimum de 150 €.

→ Disponibilité de l'épargne

- » Retraits ponctuels ou programmés à partir de 150 €.
- >> Avance en cas de besoin temporaire.



DÉCOUVREZ LE CONFORT DE L'ÉPARGNE SÛRE : LES SOMMES INVESTIES NE PEUVENT QU'AUGMENTER !

→ Sécurité du capital

- » Contrat d'assurance vie en euros : le capital n'est pas soumis aux fluctuations de la bourse.
- » Les intérêts produisent eux-mêmes des intérêts.

EN 2011, MATMUT VIE EPARGNE A BÉNÉFICIÉ D'UN TAUX DE RENDEMENT ANNUEL NET DE 3.20 % (2).

→ Fiscalité avantageuse

- » Exonération des plus values en cas de retrait à compter de la 8º année (dans la limite d'un plafond annuel).
- » Transmission du capital et des interêts au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès hors droits de succession dans la plupart des cas.



POUR BÉNÉFICIER AU PLUS TÔT DES AVANTAGES FISCAUX DE L'ASSURANCE VIE, PRENEZ DATE DÈS AUJOURD'HUI!

